

Département de
l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
lundi 02 novembre 2015
à 20 heures

Présents : ARLES Jacques - BONNEFOUS Martine - CALMELS Marcel - FRAYSSE Didier — GELY Marc – MANCINO Francis –VERNHET Joël - GERBAUD Corinne - LADAME Alain - BONAMI Nicolas - DURAND Jacques - HERBAUD Frédéric (arrivé après le deuxième vote)

Procuration : Mr SABATHIER à Mr LADAME

Conseillers municipaux absents excusés: Mrs VALENTIN Alexandre – GAYRAUD François

A été désigné(e) Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUS Martine

1- Approbation du PV du 30 AOUT 2015 :

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2- Urbanisme et travaux :

- 1 dépôt de déclaration préalable,
- 2 demandes de permis de construire

Mr l'adjoint aux travaux fait le compte rendu des travaux en cours:

- Pour répondre à la demande d'un propriétaire du Mazéga qui souhaite améliorer son système d'assainissement individuel et se mettre aux normes réglementaires, Mr l'adjoint propose la mise à disposition d'une parcelle du domaine public pour réaliser les travaux nécessaires comme à Olonzac.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

- Les travaux de rénovation sur l'installation du chauffage de la gendarmerie sont terminés (adoucisseur, changement de la chaudière et des thermostats, etc...).
- Au sujet de l'aménagement de la traverse et du cœur du village, le cabinet ACIPA 12 est arrivé au terme de sa mission à savoir :
 - o Etat des lieux
 - o Analyse et diagnostic
 - o Proposition d'aménagements
- Mr l'adjoint propose de continuer avec ce cabinet jusqu'au choix des entreprises, il s'agit de chercher des aides pour le financement et de monter des dossiers en vue des appels d'offre. Le montant des travaux est important, la réalisation dépendra d'abord du financement possible.
- La première tranche concerne le raccordement du bas du village vers Rebouysses au réseau d'assainissement collectif existant, la seconde tranche sera l'enfouissement des réseaux secs et humides : rue des tourelles, Place et rue de Carmes, rue du Piala et quartier St Amans.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

- Mr l'adjoint aux affaires sociales précise que l'aire de jeu a été démontée par nos services, les professionnels vont fixer les jeux et réaliser le sol ;
 - A Rebouysse, sur la RD de Foncouverte, l'enfouissement des réseaux secs est terminé ;
 - Le dossier de la reconstruction des vestiaires et douches du terrain de foot est à l'étude ;
 - L'achat du terrain de Mr Galzin au chemin de vère a été fixé à 17 €/m² ;
 - Le projet d'aménagement des locaux de la mairie et de la communauté de commune avance. La publicité du lancement de l'appel d'offre concernant les 12 lots envisagés a été transmise à la presse ;
- Les dossiers sont téléchargeables ou consultables en mairie, les entreprises sont invitées à visiter le futur chantier et à déposer leurs propositions avant le 30 novembre 2015 à 12 heures.

3- Point sur l'endettement et emprunt :

Mr l'adjoint aux finances prend la parole :

- En 2015 la commune a remboursé 163 000 € (capital et intérêt)
- En 2016 la commune remboursera 135 000 € soit 28 000 € de moins
- Cela donne la possibilité d'emprunter pour les années à venir d'autant plus qu'en 2017 sera payée la dernière échéance annuelle de 39 000 € pour le lotissement du Pré de Barre. Pour le financement des travaux de l'immeuble de la mairie, plusieurs banques ont été consultées. Mr l'adjoint aux finances soumet au vote la proposition la plus intéressante, à savoir un emprunt à la Banque Populaire Occitane pour un prêt à taux fixe de 2.2 % sur 20 ans.
- Les taux des emprunts en cours ont été renégociés ce qui entraîne une économie de 90 000 € sur la durée de remboursement.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4- Délibération : réserve de pêche à la gourgue :

Cet endroit est très apprécié surtout par les enfants. Pour pouvoir protéger cette réserve et faire respecter ce lieu, il est nécessaire de prendre une délibération.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5- Droit de préemption (carte communale)

Le conseil municipal a déjà évoqué la création d'une zone de préemption dans le village. Mr l'adjoint en charge du dossier propose d'étendre cette zone sur la totalité de la carte communale (zone bâtie ou non). La mairie sera informée au préalable par le notaire avant le début de l'opération de vente entre l'acheteur et le vendeur. Cette procédure n'implique pas obligatoirement l'achat par la commune, elle peut choisir de préempter si elle a un projet particulier à mettre en oeuvre.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

6- Recensement et dénomination des rues :

Mr l'adjoint en charge du dossier prend la parole pour expliquer le déroulement de cette opération qui est très complexe et qui implique un travail sérieux. Ce travail répond à la demande des services administratifs de la Poste, des Impôts, du Cadastre et du SDIS. Il a nécessité la mise en place d'une commission mixte formée de membres du conseil municipal et de personnes habitant le village depuis longtemps.

Cette opération a été découpée en plusieurs étapes :

Etape 1 :

- Répertorier l'ensemble des rues du village,
- Proposer des noms pour les rues qui n'ont pas de noms,
 - o Ne pas choisir de noms propres,
 - o Ne pas dénommer les rues inhabitées,
 - o Ne pas dénommer les rues ou chemins privés,
- Présenter le travail aux membres du conseil pour avis. C'est le résultat de ce soir.

Etape 2 :

- Définir le système de numérotation en prenant l'église comme point de départ,
- Informer les habitants du village,
- Prévoir le mode de financement.

Etape 3 :

- Informer les administrations concernées en rapprochant le numéro du cadastre de l'identité des occupants.

A la fin de la première étape il n'est pas demandé de vote du conseil

7-Point sur l'école :

Mr l'adjoint en charge du dossier prend la parole au sujet de la rentrée scolaire :

- 3 enseignantes dont la nouvelle directrice (Mme TENAIN Cécile) plus 3 agents de la commune ; 53 élèves (18 au 1^{er} cycle, 18 au 2^{ème}, 17 au 3^{ème}) plus 2 nouveaux élèves depuis Toussaint ;
- Mise en place du périscolaire : lundi, mardi, jeudi de 16h à 17h avec 3 intervenants par jour ;
- Depuis le 1^{er} septembre nous avons recruté dans le cadre d'un contrat aidé Mme TRINQUIER Mélanie (1 an renouvelable 2 fois) qui travaille sur le pôle aide en école, cantine, périscolaire et autres activités de la mairie ;
- Suite à la demande en conseil d'école, nous allons demander des devis afin de sécuriser l'accès à l'école par la mise en place d'une cloison dans le couloir d'entrée. Ces travaux permettront la fermeture totale de l'école pendant les heures de classe (plan vigipirate)
- Travaux effectués : réparation de la porte coulissante du préau, mise en place de bandes anti dérapages dans les escaliers, nettoyage du petit local au fond du préau, prévision de remplacement d'alarmes incendie défectueuses ;
- Décision lors du conseil d'école : l'arrêt de la distribution d'un fruit par semaine aux enfants car ce n'est pas adapté à notre structure.
- Le contrat avec l'entreprise qui fait le ménage à l'école est reconduit jusqu'au 31 août 2016.

8- Transfert budget du CCAS :

La loi du 7 août 2015 supprime l'obligation par les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. La trésorerie a donné cette information et propose la création d'une ligne budgétaire qui sera créditée du montant alloué en début d'année au CCAS. Les décisions d'octroi seront soumises à la commission « école, sport etc... »

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

9- Elections Régionales (organisation du bureau de vote) :

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de s'impliquer davantage et de s'inscrire pour la tenue du bureau de vote aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

10- Questions diverses :

Le SIEDA nous informe que EDF a été retenu comme le meilleur fournisseur pour les puissances supérieures à 36 KVA.

Le conseil municipal prend connaissance du courrier envoyé à la mairie par les gérants du camping municipal :

- Un complément d'information est nécessaire pour donner une réponse à cette demande.

Le permis de construire pour la création d'un parc éolien sur la commune de St Rome de Tarn a été refusé. Le développeur a fait appel auprès du Tribunal Administratif. Il doit créer un fond de réserve, au cas où ce tribunal reviendrait sur sa décision, qui financerait le démantèlement et la remise en l'état du site à la fin de l'exploitation.

Mr le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à la cérémonie du 11 novembre prochain.

La manifestation du TELETHON 2015 se déroulera les 4 et 5 décembre.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Marcel CALMELS.

